

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt trois, le 2 septembre à dix heures, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	14	Date de convocation	09/06/2023
En exercice	14	Date de la séance	19/06/2023
Présents	11	Heure de la séance	19H00
Votants	13	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
CANO-DUMONT Geneviève	X		
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves	X		
GUERIN Evelyne	X		
HAGUENIN Mélanie		X	CATALOGNA Magali
HAUCHARD Béatrice		X	GISTAIN Marie-Angèle
LENE Luc	X		
LEON Frédéric	X		
REBEL Cyril	X		

Secrétaire de séance	LEON Frédéric
----------------------	---------------

N° 2023/23-0209 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR UNE DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

En vertu de la délégation d'attributions qui lui a été conférée par délibérations du Conseil Municipal en date du 27 mai et 24 octobre 2020 conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Maire a obtenu une délégation pour la signature notamment des droits de préemption à l'occasion de l'aliénation d'un bien.

Etant le potentiel acquéreur d'un bien faisant l'objet d'une cession et ,donc, d'une déclaration d'intention d'aliéner ;

En l'absence de délégation à un adjoint ou conseiller mentionnée dans les dites délibérations de délégation ;

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil Municipal statue sur ce sujet.

Il s'agit des parcelles référencées AB0017 – AB0060 – AB0067, situées route des Teychères – lieudit Brandet d'une surface globale de 1 132 m².

Monsieur le Maire quitte l'assemblée.

DÉCISION :

Entendu les propos de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance des documents et délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de ne pas préempter les biens référencées AB0017 – AB0060 - AB0067 qui ne présentent aucun intérêt pour le développement communal de Vêrac

VOTE : CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 13

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré le 2 septembre 2023

A Vêrac, le 4 septembre 2023

Le Maire,
Dominique BEC

Pour copie conforme,





ATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

APRES UN EXTRAIT DU PLAN

CADASTRAL (DGFI)

le : 33542

d'ordre du document d'arpentage

ni vérifié et numéroté le

Secteur : AB
Feuilles(s) : 01
Qualité du plan : P4
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 01/01/1999

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les
propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qui ont été données au directeur
B - En conformité d'un plan
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie
chipte, dressé le 14/03/2023, par M. MARTIAL

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance
des informations portées au dos de la chemise 5463
A ST ANDRE DE CUBZAC le 24/03/2023

Cachet du rédacteur du document :

Document dressé par
Christophe MARTIAL
à : ST ANDRE DE CUBZAC
Date : 24/03/2023
Signature :

(1) Report les mentions suivantes : La formule a été appliquée que dans la cas
d'un bornage (bornes mises par voie de mise à jour), dans la formule B, les
propriétaires soussignés ont effectué eux même le bornage.
(2) Quelles que la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou
technicien agricole ou agricole, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire
(rédacteur, avoir mentionné quelle est l'autorité compétente)



Envoyé en préfecture le 04/09/2023

Reçu en préfecture le 04/09/2023

Publié le



ID : 033-213305428-20230902-2023230209-DE